



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
MAIRIE

Tél : 04.75.67.43.03

Fax : 04.75.32.34.47

Email : mairie.st.alban.d.ay@wanadoo.fr

**ARRETE 101/2025 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
DE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Maire de Saint Alban d'Ay

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.522-4, L.552-23 à L.552-31,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 septembre 2025 relative à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2022 portant établissement des lignes directrices de gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe titre de l'année 2025 est établi comme suit :

N° d'ordre	Nom et prénom	Situation actuelle (grade - échelon - si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1	PEREZ Valérie	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe - Titulaire (CNRACL) - Echelle C2 - 9 ^{ème} échelon IB/446 IM/397. Depuis le 11 07 2020 (anc. 4 A 5 M 20 J)	11 - 07 -2025

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables à ce grade est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (agents remplissant les conditions pour le grade concerné)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : Le Maire chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie ,
- Communiqué au Centre de Gestion de l'Ardèche pour publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

Fait à St Alban d'Ay le 11 septembre 2025

Le Maire, André FERRAND



Le Maire (Président) :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives - 184 rue Duguesclin - 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée via l'application « Téléréours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau.